# CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION REGLEMENT PAR EPRELEVEMENT RECURRENT (AUTOMATIQUE)

25 mai 2018

# 1. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les modalités de souscription dématérialisée au prélèvement automatique sur le Site www.mynexity.fr et les conditions d'utilisation du Service par l'Utilisateur.

Les Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent à tout accès et à la souscription dématérialisée au prélèvement automatique sur le Site par un Utilisateur et/ou un Internaute.

Les termes précédés d'une majuscule sont définis à l'article « Définitions ».

# 2. **DEFINITIONS**

Compte Utilisateur: désigne le compte individuel ouvert par un Internaute sur le Site mynexity.fr, après avoir renseigné l'ensemble des informations dans le cadre du parcours lors de l'ouverture d'un Espace Privé Client sur le Site. Le Compte Utilisateur est ouvert aux locataires, propriétaires et copropriétaires ayant déjà souscrit un contrat avec la Société. En accédant à son Compte Utilisateur, l'Utilisateur dispose d'un espace sécurisé accessible sur le Site mynexity.fr qui regroupe l'ensemble des informations sur son contrat.

Conditions Générales d'Utilisation : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

**Internaute**: désigne toute personne physique ou morale qui accède au Site internet mynexity.fr dans le cadre d'un usage strictement privé.

Mandat de prélèvement récurrent (automatique) : contrat de Mandat de prélèvement récurrent (automatique) signé électroniquement entre la Société et l'Utilisateur et exécuté de manière dématérialisée via le Service du Site mynexity.fr.

**Echanges Dématérialisés :** tout échange via le Compte Utilisateur, contenant ou non des documents, découlant de l'exécution du Mandat de prélèvement récurrent.

**Service :** désigne la souscription au prélèvement automatique pour l'Utilisateur disposant d'un Compte se trouvant sur le Site mynexity.fr. Le Service proposé fait partie du Site mynexity.fr.

**Site ou Site internet**: désigne le service électronique interactif édité et exploité par la Société, accessible notamment à l'adresse <a href="www.mynexity.fr">www.mynexity.fr</a>, qui permet d'accéder à l'Espace Privé Client mynexity.fr et au Service.

Société : désigne la Société NEXITY LAMY et ses filiales proposant le Service NEXITY LAMY NEXITY LAMY

Société par actions simplifiée au capital de 219.388.000 euros

Siège social: 19 rue de Vienne – TSA 10034 – 75801 Paris Cedex 08

SIREN 487 530 099 RCS PARIS représentée par son Président Monsieur Frédéric VERDAVAINE et par son Directeur Général Délégué Monsieur Eric LALECHERE

Code APE: 6832A

Ladite société NEXITY LAMY ayant satisfait aux obligations de la Loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 et de son décret d'application N° 72-678 du 20 juillet 1972, par la possession des éléments suivants :

- Carte professionnelle N° CPI 7501 2015 000 001 224 délivrée par la CCI de Paris-île-de-France le 20/10/2015, portant sur les activités de «Transaction sur immeubles et fonds de commerce», « Gestion immobilière », « Prestations touristiques » et « Syndic de copropriété »
- Garanties financières : CEGC « Socamab » : 16 rue Hoche, Tour Kupka B TSA 39999, 92919 La Défense Cedex, portant sur les sommes et valeurs reçues au titre des activités de « gestion immobilière » « transactions sur immeubles et fonds de commerce », « prestations touristiques » et « syndic de copropriété ».
- la souscription d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle sous le N° 127.124.674 auprès de MMA IARD et MMA IARD Assurances Mutuelles, dont les sièges sociaux sont situés 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9
- l'adhésion à l'Organisme ORIAS sous le N° 10.058.808 au titre de son activité Courtier en assurances N° TVA intracommunautaire : FR59487530099

#### RICHARDIERE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 31.955.000 euros

Siège social : 19 rue de Vienne - TSA 90033 - 75801 PARIS Cedex 08

SIREN 682 009 121 RCS PARIS représentée par son Président Monsieur Frédéric VERDAVAINE et son Directeur Général Déléqué Monsieur Thierry SMADJA

Code APE: 6832A

Nom commercial: NEXITY GRANDS INVESTISSEURS PRIVES

Ladite société RICHARDIERE SAS ayant satisfait aux obligations de la Loi N° 70-9 du 2 janvier 1970 et de son décret d'application N° 72-678 du 20 juillet 1972, par la possession des éléments suivants :

- Carte professionnelle N° CPI 7501 2016 000 005 879 délivrée par la CCI de Paris-île-de-France le 06/04/2016, portant sur les activités de « gestion immobilière », « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « syndic de copropriété ».
- Garanties financières: CEGC « Socamab »: 16 rue Hoche, Tour Kupka B TSA 39999, 92919 La Défense Cedex, portant sur les sommes et valeurs reçues au titre des activités de « gestion immobilière », « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « syndic de copropriété »
- la souscription d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle sous le N° 127.124.674 auprès de MMA IARD et MMA IARD Assurances Mutuelles, dont les sièges sociaux sont situés 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9
- l'adhésion à l'Organisme ORIAS sous le N° 11 061 083 au titre de son activité Courtier en assurances.

N° TVA intracommunautaire: FR70682009121

<u>Utilisateur</u>: désigne tout Internaute qui s'inscrit sur le Site mynexity.fr, obtient un Compte Utilisateur et souscrit au Service sur le Site.

## 3. ACCEPTATION/MODIFICATION DESCONDITIONS

L'Internaute reconnaît avoir pris connaissance au moment de la souscription au Service, et notamment au moment de la signature du Mandat de prélèvement automatique, des présentes Conditions Générales et déclare expressément les accepter sans réserve.

Les présentes Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications, les Conditions applicables sont celles en vigueur et accessibles sur le Site internet à la date d'accès au Site internet par l'Internaute.

L'Internaute reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour accéder et utiliser le Site, avoir vérifié que la configuration informatique utilisée par lui ne contient aucun virus et qu'elle est en bon état de fonctionnement.

# 4. **SOUSCRIPTION AUSERVICE**

Lors de la souscription dématérialisée au prélèvement automatique, l'Utilisateur est amené à fournir différentes informations, notamment :

- ses données personnelles, à savoir les coordonnées du téléphone mobile ;
- ses données bancaires.

La procédure pour souscrire au service est réservée aux clients qui utilisent un compte bancaire ouvert à leur nom (ou au nom de la société/entreprise qu'ils représentent).

L'Utilisateur devra informer la Société sans délai de tout changement de numéro de compte bancaire (IBAN) pouvant intervenir lors de la vie du contrat. L'Utilisateur s'engage par ailleurs à faire le nécessaire pour que le compte prélevé soit suffisamment alimenté afin que les prélèvements puissent s'opérer sans délai. En cas d'incident de paiement dû à l'approvisionnement insuffisant du compte à prélever, l'Internaute s'engage à régulariser sa situation dans les plus brefs délais et à tenir informé la Société. Avant toute opération, la Société s'engage à transmettre par courrier électronique tout document justifiant des sommes à débiter ou à verser sur son compte.

# 5. FONCTIONNALITES

Le Site mynexity.fr permet aux Utilisateurs disposant d'un Compte Utilisateur, de bénéficier du Service, à savoir de la souscription dématérialisée au prélèvement automatique.

Les étapes afin d'adhérer au prélèvement automatique depuis le Site de l'Espace privé client Nexity sont les suivantes :

L'Utilisateur se connecte au Site mynexity.fr et s'authentifie via son login et mot de passe
L'Utilisateur clic sur le bouton « Adhérer au prélèvement automatique »
Les coordonnées bancaires s'affichent si elles ont déjà été transmises à la Société. Dans ce cas, elles ne sont pas modifiables. Si elles n'ont pas déjà été transmises à la Société, l'Utilisateur pourra renseigner ses coordonnées bancaires L'Utilisateur sélectionne le jour de prélèvement
Etape pour le copropriétaire seulement : L'Utilisateur sélectionne la périodicité des prélèvements des charges courantes (trimestrielle ou mensuelle) et son choix sur l'adhésion

au preievement automatique pour les charges exceptionnelles
L'Utilisateur insère ou valide son numéro de téléphone portable. Celui-ci pourra être mis à
jour dans la base de données des clients de la Société si l'Utilisateur le souhaite
L'Utilisateur reçoit sur son téléphone portable un code (OTP SMS) (sur le numéro renseigné à
l'étape précédente)
Le PDF représentant le Mandat de prélèvement récurrent électronique à signer s'affiche sur
l'écran
$L'Utilisateur in s\`ere le code OTP qu'il a reçu sur sont \'el \'ephone portable L'Utilisateur valide le code ot le code of le code o$
Mandat de prélèvement récurrent en appuyant sur Valider
Le prestataire de la Société appose la signature électronique et l'Utilisateur a la possibilité de
télécharger son Mandat de prélèvement récurrent
L'Utilisateur reçoit un mail de confirmation

Le Mandat de prélèvement récurrent est également disponible depuis la page « Gérer mes Services » depuis le Site de l'Espace Privé Client Nexity.

Il est expressément précisé que les fonctionnalités du Site peuvent évoluer.

# 6. ACCES ET DISPONIBILITE DU SITE

Le Service est accessible en ligne sur le Site internet www.mynexity.fr dès lors que l'Utilisateur dispose d'un Compte Utilisateur (accès au Site mynexity.fr de l'Espace Privé Client). La Société mettra toutes les diligences nécessaires en œuvre afin de rendre le Site disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, indépendamment des opérations de maintenance du Site et/ou serveurs et/ou du Site internet. A ce titre, la Société est tenue d'une obligation de moyen. La Société se réserve la possibilité de modifier, interrompre, à tout moment, temporairement ou de manière permanente, tout ou partie du Site sans information préalable des Utilisateurs et des Internautes et sans droit à indemnités, la Société ne pouvant être tenue responsable des conséquences résultant de telles interruptions ou modifications.

Plus généralement, la Société se réserve le droit d'apporter toutes modifications de quelque nature qu'elles soient au contenu du Site et du Service.

## 7. UTILISATION DU SITE

Les Internautes et les Utilisateurs s'engagent à utiliser le Site et le Service conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

L'Utilisateur s'engage par tout moyen à ce que le poste informatique sur lequel il se connecte et accède au Service fasse l'objet de mesures de protection adaptées.

L'Utilisateur est seul responsable de l'exactitude des informations transmises au Site de l'Espace Privé Client notamment les coordonnées bancaires et le numéro de téléphone portable.

En utilisant le Service, l'Utilisateur reconnaît et accepte ce moyen de souscription au Service électronique.

Les Internautes et les Utilisateurs s'engagent à ne pas utiliser le Site et le Service :

A 1 C'	.11		N 12 1	1 12		
A dae tine	S Illicitae	COntraires	a l'Ardre	nublic ou	aux bonne	e mæiire .
7 UC3 III K	o illibitos.	COHUANCS	aioiuic	Dublic ou	aux buille	oniccuro.

permandes dispending de la dispensión de	En violation des dispositions des lois ou règlements applicables ou des droits d'un tiers; A des fins susceptibles de causer des pertes ou dommages quels qu'ils soient. Eurs, la Société se réserve le droit de suspendre, temporairement ou de manière ente, l'accès au Site et au Service aux Utilisateurs et Internautes qui auraient enfreint ositions des présentes Conditions Générales d'Utilisation. Dénéficier du Service, l'Utilisateur doit disposer d'un équipement informatique et/ou d'un
smartph dessous	one compatible avec le Service proposé. Les prérequis techniques sont définis ci-
acosouc	<b>,</b>
<u>os:</u>	
	Windows pour les versions supérieures ou égales à XP;
	Mac OS X en version 10.7 « Lion ».
<u>Outils</u>	bureautiques compatibles :
	Adobe Reader pour la lecture pdf concernant les Mandats de prélèvement récurrent.
Brows	er internet validés pour l'application :
	es Web App, la compatibilité est assurée pour les navigateurs internet depuis la version
indiqué	
	Chrome en version59,
	Safari sous Mac OS en version 10.1,
	Safari sous iOS en version 5.0.2,
	Firefox en version52.2.1,
	Internet Explorer en version 10,
	Edge en version 20.

# 8. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société est le titulaire ou le concessionnaire des droits de propriété intellectuelle tant de la structure générale du Site internet que de son contenu (textes, slogans, graphiques, images, vidéos, photos et autres contenus).

Toute représentation, reproduction, modification, dénaturation et/ou exploitation totale ou partielle du Site internet et/ou de son contenu et/ou du Service, par quelque procédé que ce soit et sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de la Société, est prohibée et constitue des actes de contrefaçon de droits d'auteur.

Par exemple, les marques, logos, dénominations sociales, sigles, noms commerciaux, enseignes et/ou nom de domaine de la Société et/ou de ses partenaires commerciaux, prestataires ou sous-traitants, mentionnés sur le Site internet, permettant l'accès au Service mis à disposition par la Société, constituent des signes distinctifs insusceptibles d'utilisation sans l'autorisation expresse et préalable de leur titulaire.

# 9. DONNEES PERSONNELLES - CNIL

La Société, en sa qualité de responsable de traitement s'engage au respect de la législation en vigueur concernant le respect de la vie privée des Utilisateurs.

Ainsi la Société déclare tenir à jour un registre des traitements mis en œuvre et a effectué les formalités relatives à la collecte et au traitement des données personnelles au titre du présent service.

#### Nature et finalité des données collectées

Le terme « Données Personnelles » désigne l'ensemble des informations nominatives ou non permettant d'identifier directement ou indirectement l'Utilisateur de la Société.

Il peut s'agir de celles que l'Utilisateur a volontairement fournies à la Société lors de l'ouverture de son Compte Utilisateur ainsi que de celles que l'Utilisateur sera amené à transmettre à la Société ultérieurement dans le cadre du règlement par prélèvement automatique dématérialisé.

La Société, en tant que responsable du traitement et ses prestataires en tant que sous-traitants, mettent en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalités de faire fonctionner le Service. Ce traitement est rendu nécessaire pour permettre aux Utilisateurs disposant d'un Compte de bénéficier du Service défini à l'Article 5, à savoir de la souscription dématérialisée au prélèvement automatique et est fondé sur votre consentement préalable et sur l'exécution d'un contrat.

Les données ainsi collectées sont destinées aux services concernés de la Société et, le cas échéant, à ses sous-traitants et prestataires. Ceux-ci sont soumis à une obligation de confidentialité et ne peuvent utiliser vos données qu'en conformité avec nos dispositions contractuelles et la législation applicable.

#### Durée de conservation – Exercice des droits par l'Utilisateur

Les données personnelles sont susceptibles d'être conservées pendant une durée qui ne saurait excéder la durée de la relation contractuelle augmentée de toute prescription légale.

Conformément à la législation en vigueur, l'Utilisateur a la possibilité d'exercer ses droits pour accéder, rectifier, effacer les données, limiter leurs traitements, s'y opposer et demander la portabilité de celles-ci. Il peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Ces droits s'exercent soit par courrier électronique adressé à : informatique-libertes@nexity.fr ou par courrier postal à l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO) - Nexity SA - 19 Rue de Vienne - TSA 50029 - 75801 PARIS Cedex 08, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

L'utilisateur peut également adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 08.

#### Atteinte à l'intégrité ou à la sécurité des données

Le responsable de traitement prend l'ensemble des mesures nécessaires à la sécurité et à l'intégrité des données. Il met en place un signalement des incidents ayant un impact sur les données au profit de l'utilisateur dans le délai légal à compter de sa connaissance dudit incident.

#### Cookies

Le service de dématérialisation du prélèvement automatique sur le Site www.mynexity.fr ne fonctionne pas avec des cookies.

Pour le site www.mynexity.fr, voir Conditions Générales d'Utilisation de Nexity.fr.

## 10. LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'Utilisateur et l'Internaute sont les seuls responsables de l'utilisation qu'ils font du Site internet et du Service auxquels ils accèdent depuis le Site.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable dans le cadre d'une procédure introduite à l'encontre de l'Utilisateur et de l'Internaute qui se seraient rendus coupables d'une utilisation non-conforme du Site internet et/ou du Service qu'il procure.

L'Utilisateur et l'Internaute reconnaissent et acceptent à cet égard qu'ils feront leur affaire personnelle de toute réclamation ou procédure formée contre la Société, du fait de l'utilisation non-conforme par eux du Service et/ou du Site internet.

En toute hypothèse, la Société ne saurait être responsable :

en cas d'indisponibilité du Site et du Service pour des raisons telles que la défaillance du
réseau public d'électricité, la défaillance des réseaux câblés de télécommunications, la perte
de connectivité au réseau Internet due aux opérateurs publics ou privés, notamment de
l'Utilisateur et de l'Internaute, dont les causes proviennent notamment de grèves, de
tempêtes, de tremblements de terre ou de toute autre cause ayant les caractéristiques de la
force majeure;
en cas d'utilisation du Site et du Service par un Utilisateur et un Internaute dans des
conditions non-conformes aux termes des présentes Conditions Générales d'Utilisation;
dans les limites de la législation en vigueur, pour tout dommage indirect et ce y compris
notamment les pertes de profit, de données ou toute autre perte de biens incorporels, et ce
même si la Société a été informée de la potentialité de tels dommages, pouvant survenir (i)
de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Service (ii) suite à l'accès auxdit Service par un
Utilisateur non autorisé.

La Société ne saurait être tenue responsable de tout dysfonctionnement de quelque nature qu'il soit relatif au matériel informatique de l'Utilisateur et de l'Internaute ainsi qu'à leur connexion d'accès à internet, lors de l'accès au Site internet et plus généralement au Service. Plus particulièrement, la Société ne saurait garantir l'Utilisateur et l'Internaute du Site et du Service sur :

les problèmes de vitesse d'accès au Site et/ou de vitesse de mise en mémoire tampon de
l'ordinateur de l'Utilisateur et de l'Internaute des vidéos accessibles via le Site et le Service
que l'Utilisateur et l'Internaute seraient susceptibles de rencontrer;

□ la qualité des textes, informations, descriptifs, photographies et vidéos publiées sur le Site.

Les taux de transfert et de téléchargement à partir du Site ne sont pas garantis.

La Société n'est pas considérée comme responsable de l'utilisation frauduleuse par un tiers de l'identifiant et du mot de passe de l'Utilisateur.

## 11. FORCE MAJEURE

La responsabilité de la Société ne pourra pas être recherchée si l'exécution de l'une de ses obligations est empêchée ou retardée en raison d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence des Tribunaux français, et notamment les catastrophes naturelles, incendies, dysfonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications ou du réseau électrique.

# 12.RESILIATION DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Pour se désabonner du prélèvement automatique, l'Internaute devra en informer la Société par lettre recommandée à l'adresse de l'agence NEXITY pour lui signifier son refus de faire perdurer ce Service.

# 13.CONSEQUENCES LIEES A LA FIN DU SERVICE

La Société se réserve le droit d'interrompre de façon temporaire le Service pour des raisons liées à la sécurité du Service. Dans l'hypothèse où le Service prendrait fin, l'Utilisateur aura la possibilité de souscrire au prélèvement automatique en contactant la Société.

# 14. PERMANENCE

La nullité d'une clause quelconque des Conditions Générales d'Utilisation n'affecte pas la validité des autres clauses; elle se poursuit en l'absence du dispositif annulé sauf si la clause annulée rend la poursuite des relations impossible ou déséquilibrée par rapport aux conventions initiales.

## 15. RECLAMATION

En cas de réclamation relative aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, l'Utilisateur peut envoyer :

soit un courrier au siège social NEXITY LAMY - Service relation client, 19, rue de Vienne, TSA
10034, 75801 Paris Cedex 8 ;

□ soit un mail à <u>relationclient-services@nexity.fr.</u>

Toute réclamation doit être adressée aux coordonnées susvisées dans un délai de trois (3) mois à compter du fait générateur de la réclamation.

## **16.MEDIATION**

Tout « consommateur », au sens de l'article préliminaire du code de la consommation est informé qu'il peut saisir le médiateur de la FNAIM, soit par courrier postal à l'attention du médiateur de la Fédération Nationale de l'Immobilier – FNAIM – 129 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris, soit par voie électronique directement sur le site du médiateur : www.mediateur-fnaim.fr.

## 17. CONVENTION DE PREUVE

La conclusion et l'exécution du Mandat de prélèvement récurrent souscrit sur le Site sont dématérialisées. Par le biais de ses prestataires et sous-traitants, la Société met en œuvre des moyens techniques pour respecter les conditions légales en matière de signature et d'écrit électroniques.

La Société et l'Utilisateur conviennent expressément que la signature du Mandat de prélèvement récurrent par voie électronique, ainsi que l'ensemble des Echanges Dématérialisés à l'occasion de son exécution constituent des modalités de preuve valables entre elles, au sens des dispositions de

l'article 1368 du Code civil. Seuls les Echanges Dématérialisés pour lesquels le Mandat de prélèvement récurrent et/ou la loi prévoient expressément une autre forme ou modalité sont exclus de la convention de preuve entre la Société et l'Utilisateur.

En conséquence, la Société et l'Utilisateur acceptent que les éléments d'identification utilisés sur le Site et sur les plateformes des prestataires et sous-traitants de la Société, soient admissibles devant les Tribunaux et aient valeur de preuve des données et des éléments qu'ils contiennent ainsi que des procédés d'authentification et des signatures qu'ils expriment. L'Utilisateur reconnaît avoir communiqué à la Société, ses prestataires et sous-traitants, les éléments permettant d'assurer son identification.

La Société et l'Utilisateur acceptent que l'Utilisateur manifeste son consentement en signant le Mandat de prélèvement récurrent et/ou en cochant des cases et/ou en utilisant tout autre moyen mis à sa disposition; que ces procédés sont admissibles devant les Tribunaux et ont valeur de preuve des données et des éléments qu'ils matérialisent ainsi que des signatures qu'ils expriment conformément aux exigences de l'article 1367 du Code civil.

La Société et l'Utilisateur acceptent que les éléments d'horodatage soient admissibles devant les Tribunaux et aient valeur de preuve des données et des éléments qu'ils contiennent. La Société et l'Utilisateur acceptent que le Mandat de prélèvement récurrent signé, ainsi que les Echanges Dématérialisés entre eux pendant son exécution, les dossiers de preuve, les courriers électroniques, les enregistrements téléphoniques, les accusés de réception échangés entre eux soient admissibles devant les Tribunaux et aient valeur de preuve des données et des éléments qu'ils contiennent.

La Société informe l'Utilisateur que le Mandat de prélèvement récurrent signé est archivé dans des conditions de nature à garantir sa sécurité et son intégrité dans le temps, conformément aux exigences de l'article 1366 du Code civil, et selon les moyens décrits en annexe des présentes et/ou disponibles sur les liens indiqués. Les modalités d'archivage des Echanges Dématérialisés mis en œuvre par la Société, ses prestataires et sous-traitants pour respecter les exigences légales, sont décrites en annexe et/ou disponibles sur les liens indiqués.

Dans le cadre de la relation entre la Société et l'Utilisateur, la preuve des connexions, des enregistrements informatiques et d'autres éléments sera établie autant que de besoin à l'appui des journaux de connexion tenus à jour par la Société.

La signature électronique du Mandat de prélèvement récurrent répond ainsi aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'écrit et de signature électronique. La Société, ses prestataires et sous-traitants mettent tout en œuvre afin que les Echanges Dématérialisés répondent à ces exigences légales.

La charge de la preuve de la fiabilité technique du procédé de signature électronique et des Echanges Dématérialisés pendant l'exécution du Mandat de prélèvement récurrent incombe à la Société, la preuve contraire pouvant être rapportée par l'Utilisateur. Toutefois, l'Utilisateur s'engage à prendre connaissance des modalités techniques de signature électronique et des Echanges Dématérialisés décrites en annexe de la présente Convention de preuve et/ou disponibles sur les liens indiqués.

#### Signature électronique du Mandat de prélèvement récurrent

Le Mandat de prélèvement récurrent fait l'objet d'une signature électronique consistant en un procédé fiable d'authentification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache. La signature électronique est conforme au règlement « elDAS » N°910/2014 (cf Annexe). Dans ces conditions, la signature électronique permet d'authentifier le signataire et d'attester de son adhésion au contenu de l'acte. Le Mandat de prélèvement récurrent signé électroniquement répond aux exigences de l'écrit électronique permettant:

d'authentifier les personnes dont il émane grâce au procédé de signature électronique

utilisé ;
de s'assurer qu'il est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité
(fiabilité lors de la création de l'acte et de son contenu, conservation assurant la sécurité et
l'intangibilité de l'acte). Ce qui atteste une garantie de l'authenticité et de la sécurité au
moment de l'établissement et de la conservation du Mandat de prélèvement récurrent.

Les modalités de la signature électronique sont décrites ci-dessous. La Solution est proposée par les prestataires<sup>1</sup> de la Société.

La signature électronique opère directement sur le portail web de signature électronique de la société TESSI.

La société DocuSign intervient pour générer le certificat de la signature électronique. Celui-ci est ensuite envoyé à TESSI.

Après avoir été identifié sur le Site, voici les différentes étapes à suivre pour valider le Mandat de prélèvement récurrent via la plateforme de signature électronique du partenaire de la Société :

 oment recurrent via la platere mile de eignatar e electromique da partename de la ecolete.
l'Utilisateur visualise le Mandat de prélèvement récurrent (intégralité des pages) ;
l'Utilisateur reçoit par SMS un code à saisir sur la plateforme TESSI pour apposer sa signature
électronique sur le Mandat de prélèvement récurrent- ce procédé formalise le
consentement de l'Utilisateur;
le Mandat de prélèvement récurrent signé est mis à disposition de l'Utilisateur : l'Utilisateur
a la possibilité de télécharger son mandat de prélèvement récurrent ;
toute modification du Mandat de prélèvement récurrent devra faire l'objet d'une nouvelle
signature électronique de la part de l'Utilisateur et un nouveau Mandat de prélèvement
automatique signé sera généré ;
le Mandat de prélèvement récurrent est archivé sur un serveur d'archivage garantissant son
intégrité pendant toute la durée d'archivage.

La signature électronique n'entraîne pas d'altération du contenu de l'acte à signer et permet d'authentifier son auteur. Elle a la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. Elle garantit l'origine de l'acte ainsi que son intégrité.

Seule la version électronique du Mandat de prélèvement récurrent a valeur d'un document original, une version imprimée n'est qu'une simple copie.

Ce service en ligne garantit que les données constituant la signature électronique :

- ne peuvent être établies plus d'une fois et que leur confidentialité est assurée ;
- ne peuvent être retrouvées par déduction ;
- la signature électronique est protégée contre toute falsification ;
- les données sont protégées contre toute utilisation par des tiers non autorisés.

Les moyens techniques mis en œuvre par les prestataires de la Société dans le cadre de la signature électronique du Mandat de prélèvement récurrent et sa conservation sont annexés aux présentes et/ou disponibles sur les liens indiqués.

La signature, l'enregistrement et la conservation du Mandat de prélèvement récurrent répondent aux exigences d'authentification et d'intégrité.

#### Echanges Dématérialisés pendant l'exécution du Mandat

Concernant les Echanges Dématérialisés, la Société et ses prestataires et sous-traitants mettent tout

en œuvre pour respecter les conditions légales permettant l'identification de l'auteur de l'acte et l'établissement et la conservation de l'acte dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité. Les modalités de ces Echanges Dématérialisés sont décrites ci-dessous.

Les Echanges Dématérialisés entre la Société et l'Utilisateur pendant l'exécution du Mandat de prélèvement récurrent s'effectuent sur le Site, par le biais du Compte Utilisateur de l'Utilisateur.

Les conditions techniques dans lesquelles opèrent les Echanges Dématérialisés sont annexées aux présentes.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> TESSITECHNOLOGIES: Société par actions simplifiée - Capital social: 300 000 euros - RCS de Bordeaux: n° 382 105 823 - N° TVA intracommunautaire: FR 96 382 105 823 - Siège social: Immeuble Cassiopée, 1-3 avenue des Satellites, 33185, Le Haillan - Tél.: 33 (0)5 57 22 20 61 - Directeur de la publication: Corinne Rebouah, président

PALATINE: Société Anonyme au capital de 538.802.680 Euros - Une Société du Groupe BPCE - Siège social: 42, rue d'Anjou - 75382 Paris Cedex 08 - Tél: 01 55 27 94 94 - Siège administratif: Le Péripole - 10, avenue Val de Fontenay - 94131 Fontenay-sous-Bois Cedex - Tél: 01 4394 47 47 – Immatriculation: 542 104 245 RCS Paris - CCP Paris 2071 - Télex 651 322 BSPPA - BIC BSPFFRPPXXX - Swift BSPFFRPP - N° TVA intracommunautaire FR77542104245 - Membre de la Fédération Bancaire Française et couverte par le fonds de garantie des dépôts et de résolution.

DOCUSIGN: Société par actions simplifiée au capital de 2 085 600,40 Euros - Siège social: 145 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 92130 ISSY LES MOULINEAUX – Tel: 08 92 97 64 47 – Immatriculation: 812 611 150 RCS Nanterre B

# 18. INTITULES DES CLAUSES

Les intitulés portés en tête de chaque article ne servent qu'à la commodité de la lecture et ne peuvent en aucun cas être le prétexte d'une quelconque interprétation ou dénaturation des clauses sur lesquelles ils portent. En cas de difficulté d'interprétation ou de contradiction entre le contenu d'une clause et son titre, ce dernier est réputé non écrit.

# 19. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français. Toute contestation, de quelque nature qu'elle soit, relative à l'application des présentes conditions générales et à l'utilisation et à la consultation du Site, doit, à défaut d'accord amiable entre les parties, être portée devant les Tribunaux français, seuls compétents.

### **ANNEXES**

La signature électronique mise en œuvre par TESSI dans le cadre des présentes est une signature délivrée par DocuSign.

Il s'agit d'une signature de niveau avancé, au sens de l'article 26 du règlement elDAS.

Toutes les signatures délivrées par DocuSign, qu'elles soient qualifiées ou non qualifiées, seront émises dans le cadre d'une prestation de service de confiance qualifiée (PSCQ) au sens de la réglementation eIDAS (art19).

Les signatures électroniques créées dans le cadre du service de DocuSign sont admises à titre de preuve au même titre qu'un écrit sur support papier, conformément à l'article 1366 et à l'article 1367 du Code Civil, dans la mesure où :

- le signataire est clairement identifié dans le certificat utilisateur émis par la plateforme Protect & Sign®, sur la base des éléments d'identification transmis par le Client en sa qualité d'Autorité d'Enregistrement;
- l'acte est établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité (constitution d'un fichier de preuve signé et horodaté par DocuSign et archivé dans un Coffre-fort électronique);-
- l'écrit est lié de façon indissociable à la signature.

La signature électronique créée dans le cadre du service Protect & Sign correspond, en fonction de la Politique de certification applicable, au niveau « avancé » au sens du règlement UE N° 910/2014 (eIDAS).

La fourniture du service de signature par DOCUSIGN est décrite dans un certain nombre de politiques élaborées par DOCUSIGN (politiques de certification accessibles à l'adresse : https://www.docusign.fr/sites/default/files/Protect-and-Sign\_Personal-Signature\_PSGP-v-1-4s 0.pdf)